

**REPUBLIQUE TOGOLAISE**

*Travail-Liberté-Patrie*



**AUTORITE DE REGULATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

-----  
**DIRECTION GENERALE**

-----  
**PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT  
DES CABINETS POUR LA REALISATION DE L'AUDIT DE CONFORMITE DES  
MARCHES PUBLICS PASSES EN 2024 ET DE L'AUDIT TECHNIQUE DES OUVRAGES  
QUI SONT REALISES PAR MARCHES PUBLICS ENTRE 2020 et 2024**

---

Avril 2025

5

**Avis d'appel à manifestations d'intérêt**  
**AMI N 003/2025/ARCOP/DG du 25 avril 2025**

-----

**Mission de l'audit de conformité des marchés publics passés en 2024 et de l'audit technique des ouvrages qui sont réalisés par marchés publics entre 2020 et 2024**

1. L'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP) dispose dans son budget de l'exercice 2025 des fonds pour financer les activités liées aux audits et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché, objet du présent avis d'appel à manifestations d'intérêt.
2. Les services du Consultant consisteront d'une part, à travers l'audit de conformité, de vérifier le processus de passation, de gestion, de contrôle et d'exécution des marchés publics et contrats de partenariats public privé (PPP) approuvés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2024 par les autorités contractantes et d'en mesurer le degré de respect des dispositions et procédures édictées par la réglementation en vigueur sur la commande publique et d'autre part, à travers un audit technique, de donner un avis argumenté sur l'état de chaque ouvrage (infrastructure réalisé par commande publique entre 2020 et 2024) et son évolution probable, à partir du relevé et de l'analyse des dégradations visibles, de l'examen du dossier de l'ouvrage, d'auscultations ou de contrôles non destructifs.
3. Les cabinets intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdits services.
4. Les candidatures seront évaluées sur la base des critères ci-après :

**Pour la mission d'audit de conformité**

- *La nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience : 10 points ;*

En rapport avec ce critère, les candidats doivent fournir les documents (avec preuves) indiquant l'année de leur création et les missions réalisées dans leur domaine d'activités. Pour avoir la totalité des points prévus à ce critère, les candidats doivent disposer de cinq (05) années d'existence et avoir réalisé cinq (05) missions depuis leur création.

- *Les qualifications du candidat dans le domaine des prestations d'audit : 25 points ;*

Pour apprécier les candidats par rapport à ce critère, il leur est demandé de prouver qu'ils ont réalisé cinq (05) missions d'audits financiers et comptables ou d'audit des marchés publics (avec attestations de bonne fin d'exécution). Une mission citée sans attestation ne sera pas prise en compte.

- *les références du candidat concernant l'exécution des missions d'audit des marchés publics sur les dix (10) dernières années : 35 points ;*

Pour avoir la totalité des points prévus à ce critère, les candidats doivent fournir au moins trois (03) attestations de bonne fin d'exécution d'un minimum de trois (03) missions d'audit indépendants de la conformité des procédures de la passation des marchés publics pour trois (03) commanditaires différents. Une mission citée sans attestation ne sera pas prise en compte.

**Pour la mission d'audit technique**

- *La nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience : 10 points ;*

En rapport avec ce critère, les candidats doivent fournir les documents (avec preuves) indiquant l'année de leur création et les missions réalisées dans leur domaine d'activités. Pour avoir la totalité des points prévus à ce critère, les candidats doivent disposer de cinq (05) années d'existence et avoir réalisé cinq (05) missions depuis leur création.

- *Les qualifications du candidat dans le domaine de BTP : 25 points ;*

Pour apprécier les candidats par rapport à ce critère, il leur est demandé de prouver qu'ils ont réalisé cinq (05) missions dans le domaine des travaux ou contrôle des BTP (avec attestations de bonne fin d'exécution). Une mission citée sans attestation ne sera pas prise en compte.

- *Les références du candidat concernant l'exécution des missions de contrôle et de surveillance de travaux de construction sur les dix (10) dernières années : 35 points ;*

Pour avoir la totalité des points prévus à ce critère, les candidats doivent fournir au moins trois (03) attestations de bonne fin d'exécution d'un minimum de trois (03) missions d'audit technique des infrastructures réalisés par marchés publics ou d'au moins (3) missions de contrôle et surveillance de travaux de construction. Une mission citée sans attestation ne sera pas prise en compte.

**Pour les deux types de missions :**

- *L'organisation technique (organigramme) et managériale du cabinet : 10 points ;*

Les candidats doivent fournir une présentation claire de leur organisation (organigramme à l'appui) managériale, matérielle et financière. A cet effet, les candidats fourniront leurs états financiers certifiés des années 2022 et 2023.

*Les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels du cabinet : 10 points.*

Afin d'apprécier la qualification du personnel professionnel employé à temps plein, les candidats fourniront les copies des diplômes d'au moins quatre (04) employés les plus qualifiés et copie des contrats les liant au candidat. Le BAC + 5 est le niveau de référence.

- *Le respect du nombre total de pages pour les manifestations d'intérêt est exigé (au maximum 80 pages par cabinet): 10 points*

Il est également demandé aux candidats de joindre à leur manifestation d'intérêt les pièces suivantes :

➤ **Pour les entreprises communautaires**

- a. carte d'opérateur économique ou toute autre pièce équivalente en cours de validité ;
- b. extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- c. attestation de non-faillite délivrée par l'autorité compétente datant de moins de trois (03) mois ;
- d. quitus fiscal original datant de moins de trois (03) mois ;
- e. attestation de la caisse nationale de sécurité sociale ;
- f. attestation de l'institut de travail et des lois sociales ;
- g. attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation sur des marchés antérieurs.

➤ **Pour les cabinets étrangers**

- a. extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- b. attestation de non-faillite délivrée par l'autorité compétente datant de moins de trois (03) mois ;
- c. attestation du paiement de la redevance de régulation sur des marchés antérieurs.

**NB : A l'exception du quitus fiscal et de l'attestation de paiement de la redevance de régulation des marchés publics qui doivent être fournis en original, toutes les autres pièces peuvent être des copies.**

5. Il est demandé aux candidats de fournir ces informations de manière claire et succincte sur un maximum de 80 pages. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Une liste restreinte d'au moins six (06) candidats par type de mission présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité de régulation de la commande publique ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la **méthode de sélection au moindre coût**.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires au sujet des documents de référence tous les jours ouvrables de 09 heures à 13 heures et de 15 heures à 17 heures 30 minutes à l'adresse indiquée au point 8 du présent avis.
8. Les dossiers de manifestations d'intérêt peuvent être envoyés par mail ou déposés au plus tard le 14 mai 2025 à 10 heures précises à l'adresse ci-après :

**Autorité de Régulation de la commande publique ; Immeuble SANLAM, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> étages, Bvd GNASSINGBE Eyadema, près de la Direction Générale de YAS TOGO (ex-TOGOCOM) ; Tel. : +228 22 23 06 80/22 23 06 81 ; Site Web : [www.arcop.tg](http://www.arcop.tg) ; Email : [arcoptogo@arcop.tg](mailto:arcoptogo@arcop.tg).**

**25 AVR 2025**

La Personne responsable  
des marchés publics



FADAZ Sourou

